

Extrait du Spyworld Actu

<http://mail.spyworld.fr/spip.php?article2847>

Alerte aux espions dans les labos français

- Intelligence économique -



Date de mise en ligne : mercredi 25 octobre 2006

Spyworld Actu

Le préfet Rémy Pautrat est en colère. "Dans ce pays, on se préoccupe de sécurité publique dans les banlieues ; mais pas de sécurité économique", s'alarme-t-il. Les pôles de compétitivité, lancés par le gouvernement pour stimuler l'innovation et la recherche françaises, seraient ouverts à tous les vents, au regard et à l'ouïe de concurrents à l'affût.

"C'est dramatique, hallucinant", s'insurge-t-il. Ces pôles comptent tout ce que la France a de meilleur en matière technologique. Et pour cause. Ils ont été sélectionnés sur ce critère d'excellence.

"Il faut se méfier des prédateurs. Or, certains dossiers de labélisation (entreprises et laboratoires y décrivent leurs projets pour être sélectionnés) se sont retrouvés sur Internet. Quand ils ne sont pas restés entassés dans les couloirs des ministères", ajoute l'ancien directeur de la surveillance du territoire (DST) et ex-secrétaire général adjoint de la défense nationale (SGDN). "C'était un encouragement au pillage", constate-t-il.

M. Pautrat est aujourd'hui délégué général de France Intelligence Innovation (FI2), une société de conseil en intelligence économique mi-publique, mi-privée. Ses actionnaires sont l'Agence pour la diffusion de l'information technologique (ADIT) et la Compagnie européenne d'intelligence stratégique (CEIS), créée par un ancien député, Olivier Darrason.

Pourtant, l'intelligence économique figurait bien dans l'un des premiers communiqués sur les pôles de compétitivité, publié en septembre 2004. Un budget de 2 millions d'euros était prévu à cet effet. Mais il semble que les sommes aient été dépensées à d'autres fins.

Daniel Darmon, conseiller auprès du délégué ministériel à l'aménagement et à la compétitivité du territoire (Diact), relativise le problème. "La sécurité globale a été mal prise en compte, reconnaît-il. Mais pas la sécurité des dossiers. Les experts chargés de la sélection avaient signé des clauses de confidentialité."

La vigilance ne semble néanmoins pas avoir été parfaite sur toute la chaîne. "Deux personnes appartenant au conseil de gouvernance d'un pôle se sont révélées avoir été condamnées à des peines de prison pour intelligence avec une puissance étrangère", affirme M. Pautrat. Un chercheur qui travaillait sur de nouvelles molécules se serait fait voler son ordinateur portable, qui contenait des informations cruciales, dans une salle d'attente d'aéroport...

Lors d'une réunion tenue le 20 janvier au ministère de l'intérieur, sous la présidence de Claude Guéant, directeur de cabinet de Nicolas Sarkozy, le patron de la DST, Pierre de Bousquet de Florian, a confirmé qu'il détenait "un catalogue d'horreurs". L'alerte fut donc donnée. Dans une lettre à son homologue au ministère de l'économie en date du 1er février, M. Guéant annonce que des procédures de sécurité vont être testées dans des pôles.

La question est très délicate. Le contrôle des informations n'est-il pas antinomique avec l'objectif des pôles ? Avec la volonté de faire travailler ensemble des entreprises petites ou grandes, des laboratoires publics et privés, pour faire émerger une meilleure créativité ?

Or ces différentes populations ont des habitudes et des besoins différents en matière de confidentialité. Les grandes entreprises connaissent les risques de l'espionnage économique et leurs équipes sont généralement formées pour y parer ; ce qui n'est guère le cas des petites et moyennes entreprises, qui, elles, craignent surtout de voir leur savoir-faire pillé par les grands groupes avec lesquels elles sont censées travailler. Quant aux chercheurs, baignant dans une culture scientifique internationale, ils ont au contraire intérêt à publier pour être reconnus et promus.

Alerte aux espions dans les labos français

Pour faire passer le message de la prudence, un contrat de formation et de conseil a été confié à FI2, avec un budget de 100 000 euros par pôle, financé à 80 % par l'Etat et 20 % par les pôles eux-mêmes. Onze d'entre eux ont été sélectionnés, parmi lesquels Atlantic Biothérapies (Pays de la Loire) ou Chimie-environnement (Rhône-Alpes).

Les équipes de FI2 leur apprennent à ouvrir l'oeil : telle délégation coréenne ou chinoise ne doit parcourir que des chemins balisés, aucun visiteur ne doit être admis sans montrer patte blanche (récemment, le représentant d'un fonds d'investissement américain fut repéré faisant discrètement son marché dans un pôle francilien).

Mais l'essentiel est sans doute d'établir la confiance au sein de ces entités entre les différents partenaires en mettant en place des règles de fonctionnement.

Les informations doivent, par exemple, être étiquetées au fur et à mesure de leur élaboration, selon leur nature : "critiques", si elles ne doivent être partagées avec personne, "sensibles", quand elles peuvent être partagées sous condition, et "ouvertes", quand elles peuvent être diffusées sans contrainte.

Mais certaines informations qualifiées de sensibles au sein du pôle peuvent devenir "critiques" à l'extérieur. Des logiciels sont en cours d'élaboration pour automatiser cette indexation, actuellement effectuée à la main.

Au pôle Atlantic Biothérapies de Nantes et Angers, Christophe Angot, nouvellement nommé "correspondant en sécurité économique", a commencé de prêcher la bonne parole : plus question de partir à l'étranger avec des dossiers contenant des informations critiques non cryptées. Interdit aussi de trop parler dans le TGV ou de laisser traîner des cahiers de laboratoire sur les paillasses.

Ces opérations pilotes vont permettre d'élaborer un guide de bonnes pratiques d'ici à la fin du mois de novembre.

Post-scriptum :

<http://www.lemonde.fr/web/article/0...>